

Garantie financière : problèmes fréquents

Problème	A faire
Le bénéficiaire n'est pas le bon (ex : préfet du département X ou ministre de l'économie...)	Le bénéficiaire doit être le ministre en charge de l'environnement (il n'est pas nécessaire d'indiquer son adresse)
La garantie financière est envoyée au ministère à Paris	Attention, l'envoi doit se faire au PNTTD : 2, rue Augustin Fresnel - CS 95038 - FR-57071 Metz Cedex 3
La GF a une date de fin	Ce n'est pas possible car contraire au règlement : la garantie doit être refaite
Une mention a été oubliée (ex : « j'atteste avoir le pouvoir d'engager la personne au B »)	Ce n'est pas possible car contraire au règlement. Toutes les mentions sont obligatoires : la garantie doit être refaite
Le document transmis au PNTTD est une copie	Le PNTTD a besoin de l'original car c'est ce document qu'il rendra pour que le notifiant récupère la somme déposée en garantie
Le montant est insuffisant	Possibilité de faire un avenant